



ECOLE DE LA BOITE A MUSIQUE

www.boite-a-musique.ch

Rte de Lausanne 31, 1040 ECHALLENS

Directeur: M. Patrice Vivian. Secrétaire: Mme Dominique Vivian. pvivian@boite-a-musique.ch

Tel : 021 882 14 60 ou 079 448 43 93 (ou 079 229 64 18 secrétaire)

CONDITIONS GENERALES + FORMULE D'INSCRIPTION

Dès signature du bulletin ci-dessous, l'inscription devient effective, et a valeur de contrat. Elle est valable pour une année scolaire et se renouvelle tacitement pour l'année suivante. Les leçons sont données une fois par semaine. L'année se divise en deux semestres de 5 mois totalisant 17 leçons chacun. Du 1er septembre au 31 janvier et du 1er février au 30 juin. (Juillet-août fermé.) Le paiement se fait **au début** de chaque mois, ou de chaque semestre. Les frais de rappel seront facturés 20.- par mois de retard comme intérêts moratoires. Toute modification de tarifs pour l'année suivante sera mentionnée avant le 31 mai. Les absences ne sont ni remboursées ni déduites, mais peuvent être remplacées dans les cas de force majeure avec justificatifs tels que : maladie, accident, service militaire, et ceci dans la mesure de la disponibilité du professeur. Le professeur est responsable de ses horaires, et règle les éventuels problèmes relationnels directement avec les élèves ou les parents. En dernier recours, le Directeur de l'école peut être amené à prendre une décision irrévocable. Les auditions ou les répétitions de groupe comptent comme des leçons. L'école n'organise pas d'examens, et les élèves ne sont pas notés. L'école n'assure pas le participant et décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols ou de dégâts concernant les effets personnels des élèves.

Résiliation : Pour la fin de l'année scolaire, elle doit être faite par écrit ou par e-mail avant le 15 juin pour qu'elle soit acceptée sans frais supplémentaires. Passé ce délai, une indemnité de 100.- sera perçue. En cas de renonciation à poursuivre les leçons durant le 1^{er} semestre, fs 100.- de frais sont perçus en plus du 1^{er} semestre qui reste dû dans sa totalité. En cas d'arrêt des leçons durant le 2^{ème} semestre, aucun remboursement de cours n'est possible, respectivement le semestre reste dû dans son intégralité.

Frais administratifs annuels par famille fr 40.- Réduction de 20% sur l'écolage pour le 3^{ème} élève d'une même famille

TARIFS jusqu'à 18 ans

- pour 30 mn : 600.- par semestre ou 123.- par mois
- pour 40 mn : 800.- par semestre ou 162.- par mois
- pour 50 mn : 1000.- par semestre ou 201.- par mois
- pour 60 mn : 1200.- par semestre ou 240.- par mois
- **Initiation musicale Willems : cours de 50 minutes par semaine, fr 295.- par semestre**
- Chaque cours d'essai est payable au tarif en vigueur

TARIFS dès 18 ans

- pour 30 mn : 660.- ou 132.- par mois
- pour 40 mn : 870.- ou 174.- par mois
- pour 50 mn : 1080.- ou 216.- par mois
- pour 60 mn : 1290.- ou 258.- par mois

-----coupon à retourner au magasin -----

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance : Tel :

Nom et prénom des parents (pour les mineurs) :

Adresse :

NPA : Ville :

E-mail :

Instrument : Professeur :

Paiement : mensuel ou semestriel, par internet : oui non (souligner ce qui convient)

Date du 1^{er} cours : Minutage du cours :

Le soussigné atteste avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus

Lieu et date :

Signature :